

**PIECES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION**

Décret N° 88-654 du 7 mai 1988

VOTRE SITUATION	PIECES A FOURNIR	Référence décret et durée du contrat
<p>■ <b>Fonctionnaire, titulaire ou stagiaire, appartenant à un corps de catégorie A</b></p>	<p>Pièce attestant de l'appartenance à un corps de catégorie A de la Fonction Publique (<i>joindre le dernier arrêté d'échelon</i>)</p>	
<p>- titulaire du doctorat ou d'une habilitation à diriger des recherches</p>	<p>- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants - chercheurs - copie du diplôme</p>	<p>Articles <b>2.1°</b> et 5</p>
<p>- inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'HDR</p>	<p>- attestation d'inscription - copie du DEA ou du Master</p>	<p>3 ans maximum</p>
<p>- non encore inscrit à la préparation du doctorat ou de l'HDR mais inscription prévue à la prochaine rentrée</p>	<p>- copie du DEA ou du Master (à nous fournir en cas de nomination en qualité d'ATER) - engagement sur l'honneur d'inscription à la préparation <i>(L'attestation d'inscription sera à fournir en cas de nomination en qualité d'ATER)</i></p>	<p>renouvelable 1 an</p>
<p>■ <b>Enseignant ou chercheur de nationalité étrangère</b> ayant exercé des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche pendant <u>au moins deux ans</u>, titulaire d'un doctorat ou d'un titre ou diplôme étranger admis en dispense du doctorat par la commission de spécialistes compétente.</p>	<p>- pièce attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche(*)  - copie du diplôme(*)  <i>(*) joindre une traduction si les pièces n'ont pas été établies en français</i></p>	<p>Articles <b>2.3°</b> et 7  3 ans maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>■ <b>Moniteur</b></p>	<p>- copie du contrat de moniteur et avenant(s) éventuel(s)</p>	<p>Articles <b>2.4° ; 12.1</b> et 6</p>
<p>- titulaire du doctorat</p>	<p>- engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs - copie du diplôme</p>	<p>1 an maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>- n'ayant pas achevé le doctorat</p>	<p>- attestation du directeur de thèse</p>	
<p>■ <b>Etudiant et allocataire de recherche en cours de préparation du doctorat</b></p>	<p>- attestation d'inscription ou copie carte étudiant ou certificat de scolarité - attestation du directeur de thèse - copie du contrat d'allocataire et avenant(s) éventuel(s)</p>	<p>Articles <b>2.5°</b> et 7.1  1 an maximum  renouvelable 1 an</p>
<p>■ <b>Titulaire du doctorat ou de l'H.D.R.</b></p>	<p>- copie du diplôme - attestation d'engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants chercheurs</p>	<p>Articles <b>2.6°</b> et 7.1. 1 an maximum  renouvelable 1 an</p>